



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3444

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2013 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3444**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2013 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2013 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté en équilibre, dépenses et recettes, à la somme de 47,992 M€.

Ce budget hors taxe est établi selon la nomenclature M 14, mais séparément du budget principal, pour tenir la comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Communauté urbaine de Lyon et assujetties à la TVA. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Les dépenses ne concernent que les achats ou les travaux d'aménagement. Elles ne correspondent ni à des charges de personnel, ni à des charges financières. Toutes les charges de structure sont portées par le budget principal. Le budget annexe n'est qu'un démembrement du budget principal et l'équilibre s'apprécie globalement.

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine communautaire. C'est la raison pour laquelle la réglementation prévoit d'imputer en section de fonctionnement tous les achats, travaux et ventes de terrains. Chaque dépense vient abonder le stock de terrain aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

En 2013, les travaux réalisés dans ce budget représenteraient 73 % des dépenses réelles (58 % en 2012, 30 % en 2011).

La synthèse du budget est présentée dans le tableau ci-dessous :

Budget primitif 2013 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - équilibre général - (en €) -

Libellé	Budget primitif 2012	Budget primitif 2013	Evolution 2013/2012 (en %)
Section de fonctionnement			
cessions de terrains aménagés	3 648 450	6 364 010	74,43
subventions	2 279 078	2 936 240	28,83
participation du budget principal aux déficits d'opérations	7 108 453	6 697 193	- 5,79
total des produits réels	13 035 981	15 997 443	22,72
entrée dans le stock de terrains à aménager	13 035 981	15 997 443	22,72
total des recettes de fonctionnement	26 071 962	31 994 886	22,72

acquisitions de terrains	3 156 750	3 065 326	- 2,90
études et frais accessoires	1 433 008	1 193 824	- 16,69
travaux	7 563 473	11 738 293	55,20
remboursement au budget principal des excédents d'opération	882 750	0	- 100,00
total des charges réelles	13 035 981	15 997 443	22,72
sortie du stock des terrains cédés	13 035 981	15 997 443	22,72
total des dépenses de fonctionnement	26 071 962	31 994 886	22,72
Section d'investissement			
sortie du stock des terrains cédés	13 035 981	15 997 443	22,72
total recettes d'investissement	13 035 981	15 997 443	22,72
entrée dans le stock de terrains à aménager	13 035 981	15 997 443	22,72
total dépenses d'investissement	13 035 981	15 997 443	22,72
Total budget primitif	39 107 943	47 992 329	22,72

La mise en place au 1er janvier 2012 du nouvel outil de gestion financière et marchés, Filigrane, a nécessité la généralisation de l'utilisation du niveau "opération" pour l'inscription et le suivi des crédits tant pour la section de fonctionnement que pour celle de l'investissement. Elle suppose aussi un niveau de regroupement des opérations au sein de "programmes" auxquels sont attachées des enveloppes de financement.

Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement sont désormais votées sur la base d'un nouveau référentiel correspondant aux compétences de la Communauté urbaine. Elles sont actuellement retraduites dans le cadre de 31 programmes qui pourront faire l'objet d'ajout en fonction des décisions prises ultérieurement sur l'extension éventuelle de nos compétences par le Conseil de communauté.

Les autorisations d'engagement pluriannuelles ont été limitées à ce jour, aux dépenses et recettes réelles du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et aux participations du budget principal à l'équilibre de ces opérations.

Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, créé en 1988, a permis la gestion directe de 15 opérations. 8 opérations nécessitent une inscription de crédits en 2013.

Ces opérations se répartissent entre 2 programmes :

Compétences	Programmes	
	Numéros	Libellés
Aménagement de l'espace communautaire	P06	Aménagements urbains
Politique de la ville	P17	Politique de la ville

En mouvements réels, les dépenses et recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 15,997 M€, en augmentation de 22,72 % par rapport à 2012.

Programme 06 - Aménagement urbains

Ce programme comprend la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Parc de Gerland à Lyon 7° (opération n° 4P06O0091), ZAC Mermoz-nord à Lyon 8° (opération n° 4P06O1388), ZAC du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or (opération n° 4P06O0162), ZAC de Parilly à Vénissieux (opération n° 4P06O0176) et ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin (opération n° 4P06O1540).

Le niveau des dépenses réelles estimé à 7,386 M€ n'est pas couvert par le produit des ventes de terrains attendu à hauteur de 4,134 M€. Ces recettes sont prévues principalement dans le cadre de la ZAC Mermoz-nord à Lyon 8° pour 2 M€ et de la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin pour 2,117 M€.

Les subventions de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), attendues pour un montant de 0,410 M€, concerneraient en 2013 la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin.

Une participation du budget principal, à hauteur de 2,842 M€, pourrait donc être nécessaire à l'équilibre des opérations, comme suit :

- ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7° : 0,200 M€,
- ZAC Mermoz à Lyon 8° : 1,885 M€,
- ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin : 0,757 M€.

À Lyon 8°, pour la ZAC Mermoz, il est prévu des dépenses à hauteur de 3,885 M€ correspondant principalement à l'achat de terrains et à l'aménagement de voiries secondaires. La ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin générerait quant à elle 3,284 M€ de travaux

Programme P17 - Politique de la ville

Ce programme regroupe le permis d'aménager de Parilly nord à Bron (opération n° 4P17O1533), le grand projet de ville (GPV) Armstrong à Vénissieux (opération n° 4P17O1286) et le GPV de la Grappinière à Vaulx en Velin (opération n° 4P17O1381).

Pour 2013, le niveau des dépenses réelles estimé à 8,612 M€ n'est pas couvert par les recettes des ventes de terrain attendues à hauteur de 2,230 M€, dont 0,960 M€ concerneraient le GPV Armstrong à Vénissieux et 1,270 M€ le GPV de la Grappinière à Vaulx en Velin.

Les subventions des partenaires prévues pour un montant de 2,526 M€ sont attendues de l'ANRU pour un montant de 1,326 M€, du Département pour un montant de 1,014 M€ et des communes pour un montant de 0,186 M€.

Une participation du budget principal, à hauteur de 3,856 M€, est prévue pour équilibrer les opérations de ce programme :

- permis d'aménager de Parilly nord à Bron : 1,495 M€,
- GPV Armstrong à Vénissieux : 1,508 M€,
- GPV de la Grappinière à Vaulx en Velin : 0,853 M€.

La maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des espaces publics pourrait représenter 0,370 M€. Les travaux mobiliseraient 6,334 M€ dont 0,700 M€ pour l'aménagement du quartier Parilly nord à Bron, 2,116 M€ pour le GPV de la Grappinière à Vaulx en Velin et 3,519 M€ pour le GPV Armstrong 1ère tranche à Vénissieux.

Par ailleurs, 1,865 M€ pourraient être consacrés aux acquisitions foncières et frais d'éviction. Seraient notamment concernés le GPV de la Grappinière à Vaulx en Velin pour 0,612 M€ et l'aménagement du quartier Parilly nord à Bron pour 1,253 M€.

Par délibération séparée, le Conseil de communauté se prononce sur le montant des autorisations d'engagement globales qui pourront être affectées à chacun de ces programmes en 2013.

Les montants qui figurent dans le budget primitif 2013 constituent des crédits de paiement soumis au vote de l'assemblée communautaire par chapitre ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2013 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 47 992 329 €.

2° - Précise qu'à l'égard du comptable public, les crédits sont exécutoires pour les montants inscrits par compte à 2 chiffres en investissement et en fonctionnement par chapitres globalisés, conformément à l'instruction comptable M 14. Les indications par opération n'ont pas un caractère réglementaire et ne sont pas exécutoires pour le comptable public.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.